

BON À SAVOIR !



Prêt à Taux Zéro

Qu'est-ce-que le prêt à taux zéro du Ministère de l'Intérieur ?

Le prêt à taux zéro du MI est destiné à financer sans intérêt une partie de l'achat de votre première résidence principale.

Il est proposé pour une durée de 9 ou 10 ans et il est possible sous conditions de ressources pour les agents affectés en Ile-de-France ou dans l'un des sept départements suivants : 06, 13, 69, 33, 59, 67 et 83.

Qui peut bénéficier du "PTZ" ?

Pour en bénéficier, il faut :

- > Être fonctionnaire de l'État ou agent contractuel de l'Etat en CDI, être depuis plus d'un an, en position administrative d'activité au Ministère de l'Intérieur et être à moins de 5 ans de l'âge statutaire de départ à la retraite
- > Être depuis plus d'un an après titularisation pour les fonctionnaires ou depuis plus d'un an pour les contractuels, affectés dans les services centraux ou déconcentrés du Ministère de l'Intérieur localisés dans l'un des départements éligibles au PTZMI
- > Par dérogation, les agents en congé parental sont éligibles au PTZMI, sous réserve d'avoir préalablement été, pendant plus d'un an, en position d'activité au ministère de l'Intérieur et affectés dans l'un des départements d'éligibilité du PTZMI.
- > Ne pas avoir été propriétaire d'une résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'offre de prêt et ne pas être déjà propriétaire d'une résidence secondaire ou d'un bien immobilier à usage locatif en France ou à l'étranger.
- > Ne pas être occupant d'un logement de fonction.
- > Le bien à financer doit être situé en région Ile-de-France (départements : 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95), ou dans l'un des huit départements limitrophes à cette région : Aisne (02), Aube (10), Eure (27), Eure-et-Loir (28), Loiret (45), Marne (51), Oise (60) et Yonne (89), ou hors région Ile-de-France dans l'un des départements éligibles (départements: 06, 13, 69, 33, 59, 67 et 83) qui doit être aussi le département d'affectation de l'agent.

Conditions de ressources :

Nombres de personnes du ménage	Revenu fiscal de référence	Montant et durée du prêt du Ministère de l'Intérieur
1	31 370 €	20 000 € sur 9 ans
2	43 917 €	25 000 € sur 9 ans
3	51 907 €	40 000 € sur 10 ans
4	62 176 €	45 000 € sur 10 ans
5 et plus	73 604 €	45 000 € sur 10 ans

Nouveautés 2021 :

Le Prêt à Taux Zéro du Ministère de l'Intérieur ne peut pas représenter plus de 30 % du prix d'achat du logement

Transférabilité de l'ancienneté acquise en cas de mutation entre les départements éligibles.